

Du registre aux délibérations du Collège Communal de cette Ville, a été extrait ce qui suit :

SÉANCE DU 02 MARS 2023

Présents : Mme Julie Chantry, **Bourgmestre**
M. Benoît Jacob, Mme Annie Leclef-Galban, M. Hadelin de Beer de Laer, Mme Nadine Fraselle, M. Philippe Delvaux, **Échevins**
M. Michaël Gaux, **Président du CPAS**
M. Grégory Lempereur, **Directeur général**
Absent(s)/Excusé(s) : M. Abdel Ben El Mostapha, **Échevin**

73.-EP/2022/0007 - Projet des troisièmes plans de gestion des districts hydrographiques wallons 2022-2027 (PGDH3) - Pour avis favorable

Le Collège communal,

Vu l'article L1123-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

Vu le Livre 1er du Code de l'Environnement,

Vu l'article D.26., §4 de la partie décrétable du Code de l'Eau,

Considérant la demande de mise à l'enquête publique émanant du SPW agriculture, ressources naturelles et environnement, datée du 18 octobre 2022, portant sur les 3^{èmes} Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons,

Considérant que ces plans ont été adoptés par le Gouvernement Wallon le 29 septembre 2022 et sont soumis à enquête publique du 02 novembre 2022 au 02 mai 2023 inclus,

Considérant que les documents relatifs à cette enquête seront disponibles sur le site Internet eau.wallonie.be, à savoir :

- L'affiche de présentation de l'enquête publique,
- Un banner pour notre site internet,
- La vidéo explicative,
- Les plans de gestion soumis à enquête publique. (Disponibles le 02/11/2022 sur eau.wallonie.be),
- Le Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) (Disponible le 02/11/2022 sur eau.wallonie.be),
- La brochure de synthèse (Disponible le 02/11/2022 sur eau.wallonie.be),

Considérant que notre commune peut, si elle le souhaite, rendre en son nom propre - en tant qu'instance d'avis - un avis sur les documents soumis à enquête. A défaut d'avis, ce dernier est réputé favorable,

Considérant qu'une étude sur les vulnérabilités aux changements climatiques et la résilience à Ottignies-Louvain-la-Neuve, commanditées par la Ville et réalisée par l'ICEDD en collaboration avec Stream & River Consult et l'UCL, est en cours d'élaboration,

Considérant que cette étude porte notamment sur la réduction des risques d'inondations sur le territoire de la Ville d'Ottignies Louvain-La-Neuve et consiste plus particulièrement en :

- Préparer la gestion de crise
- Améliorer la résilience globale du territoire
- Réduire les risques d'inondations, îlots de chaleur et autres impacts climatiques
- Planifier la limitation de l'imperméabilisation des terres

Considérant que Ottignies-Louvain-la-Neuve est traversée par la Dyle sur un axe sud-nord au centre de son territoire. Ce cours d'eau étant lui-même alimenté par plusieurs petits affluents (Angon, Malaise, Blanc Ry, Pinchart),

Considérant que cette étude doit permettre une maîtrise des spécificités et des enjeux sur le territoire de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve dans le but d'améliorer la gestion des inondations,

Considérant que ce but rejoint l'objectif des 3^{èmes} Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons,

Considérant que cette étude sur les vulnérabilités aux changements climatiques et la résilience à Ottignies-Louvain-la-Neuve devrait nourrir l'élaboration des PGRI 2022-2027,

Considérant que, l'étude organisée en 3 phases, en est à sa 1^{ère} phase sur les 3 phases suivantes :

- **Phase 1 : Diagnostic des vulnérabilités sur le territoire de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve,**
- Phase 2 : Mesures d'adaptation pour faire faces à ces vulnérabilités,
- Phase 3 : Plan d'action pour la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve,

DECIDE A L'UNANIMITE :

1. De porter à la connaissance du SPW ARNE - Direction des Eaux de Surface, qu'une étude sur les

vulnérabilités aux changements climatiques et la résilience à Ottignies-Louvain-la-Neuve, commanditées par la Ville et réalisée par l'ICEDD en collaboration avec Stream & River Consult et l'UCL, est en cours d'élaboration.

2. De remettre un avis favorable sur le projet des 3^{èmes} Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons des districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine, adoptés par le Gouvernement Wallon le 29 septembre 2022 et soumis à enquête publique du 02 novembre 2022 au 02 mai 2023 inclus, enregistré sous la référence EP/2022/0007 PGDH3, nonobstant l'étude sur les vulnérabilités aux changements climatiques et la résilience à Ottignies-Louvain-la-Neuve en cours d'élaboration.
3. De demander à la Direction des Eaux de Surface du SPW ARNE, un délai supplémentaire compatible avec la clôture de l'enquête publique, le 2 mai 2023, pour pouvoir faire bénéficier de cette étude, le projet des 3^{èmes} Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons.
4. De transmettre la présente délibération au SPW ARNE - Direction des Eaux de Surface, par courriel à eau@spw.wallonie.be.

Ainsi délibéré en séance date que dessus.

Par le Collège Communal :

Le Secrétaire,
(s) Grégory Lempereur

La Présidente,
(s) Julie Chantry

Pour extrait conforme, délivré à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 02 mars 2023.

Par Ordonnance :

Le Directeur général,
G. Lempereur

L'Échevin délégué,
P. Delvaux



Séance du Collège Communal du 02 mars 2023, extrait n° 73